



# Lignes directrices

pour des espaces ouverts propices à l'activité physique



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Office fédéral du sport OFSPO**

**Office fédéral de la santé publique OFSP**

**Office fédéral du développement territorial ARE**

**Office fédéral de l'environnement OFEV**

# Sommaire

---

---

## 3 Contenu et objectif

---

### 4 L'importante valeur ajoutée des espaces ouverts propices à l'activité physique

- 4 Le sport, c'est la santé
  - 5 Concevoir des espaces ouverts plus propices à l'activité physique
  - 6 Environnement, nature et paysage: des éléments essentiels à notre santé
  - 7 Planifier ensemble des espaces ouverts propices à l'activité physique
  - 8 Espaces ouverts propices à l'activité physique
  - 8 dans les zones urbaines
  - 9 Favoriser le dialogue et l'échange
- 

### 10 Exemples de cas

- 10 «Yverdon-les-Bains: un espace public pour tous, accessible en 5 minutes»
  - 12 Un espace pour l'activité physique, le sport, la santé et les loisirs dans la région Sursee-Mittelland (projet-modèle 2014-2018)
  - 14 Protection contre les crues et revitalisation de la Basse-Emme (SO)
  - 16 «Mein Weg – unser Netz» (Mon chemin – notre réseau): développement participatif d'un réseau de chemins pédestres autonome dans la région de Frauenfeld
- 

### 18 Projets et programmes soutenus par la Confédération

---

### 20 Groupes de coordination

---

### 22 Bases légales

- 22 Lois nationales
  - 23 Conceptions et plans sectoriels
  - 23 Politique des agglomérations/programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA)
  - 24 Stratégies
- 

### 25 Références bibliographiques

# Contenu et objectif

Les espaces ouverts propices à l'activité physique jouent un rôle clé dans le bien-être de la population. Mais quelles sont leurs caractéristiques et comment réussir leur mise en œuvre ? Quelles sont les possibilités de soutien à cet égard, en particulier de la part de la Confédération ? Telles sont les questions abordées dans les présentes lignes directrices.

La réalisation et l'entretien d'espaces ouverts propices à l'activité physique requièrent la participation de nombreux acteurs. Il est donc important d'adopter une approche interdisciplinaire, de la planification à la réalisation, de l'utilisation au suivi. Cette démarche implique une collaboration étroite entre la Confédération, les cantons, les communes, les organisations et les particuliers qui tiennent compte à la fois du thème, du site et du processus de planification.

La Coordination des actions de la Confédération sport, activité physique, territoire, environnement, composée des Offices fédéraux du sport (OFSPO), de la santé (OFSPI), du développement territorial (ARE) et de l'environnement (OFEV), a rédigé les présentes lignes directrices. Elle contribue ainsi à l'objectif 3B de la Conception «Paysage suisse», qui est d'améliorer la qualité paysagère des milieux bâties par le biais d'espaces ouverts et d'aires de détente facilement accessibles, publics et proches de l'état naturel.

Dans une première partie sont présentés les avantages que retire la société des espaces ouverts propices à l'activité physique. Suivent quatre exemples qui soulignent le rôle multiple de l'interdisciplinarité dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de ces espaces. Une vue d'ensemble des projets et des programmes de la Confédération, y compris des organes de coordination et des bases légales, est également proposée. Enfin, le document renvoie vers une page Internet regroupant des approches intéressantes sur la manière de réaliser des espaces ouverts propices à l'activité physique grâce à des processus participatifs.

# L'importante valeur ajoutée des espaces ouverts propices à l'activité physique

## Le sport, c'est la santé

La pratique régulière d'une activité physique prévient les maladies non transmissibles, renforce le système immunitaire et contribue au bien-être ainsi qu'à la santé physique et psychique. Les espaces ouverts proches de l'état naturel et favorisant l'activité physique motivent les personnes à intégrer cette pratique dans leur quotidien et à entretenir des contacts sociaux. Les environnements résidentiels, scolaires et professionnels doivent donc favoriser la pratique de l'activité physique, du sport et du jeu ainsi que le contact avec la nature afin de répondre aux différents besoins de la population – et notamment aussi des groupes socialement et économiquement défavorisés – en matière d'exercice physique, de rencontres et de détente. Pour que les personnes pratiquent régulièrement une activité physique, il est nécessaire que leur environnement professionnel, résidentiel et récréatif les y incite. Un environnement offrant un cadre de qualité présente, par exemple, les caractéristiques suivantes:

– **Un accès sûr, égalitaire et facile à des espaces ouverts interconnectés** à proximité immédiate du lieu de travail et de résidence. Si ces espaces ne sont pas accessibles à pied (5 minutes), des liaisons cyclables attrayantes ainsi que des arrêts de transports publics à proximité doivent permettre de rejoindre rapidement des espaces de détente de qualité.

- **Une organisation lisible de l'environnement** et un éclairage permettant d'améliorer la sécurité personnelle, notamment l'hiver ou la nuit.
- **Des qualités paysagères créatrices d'identité**, comme de vieux arbres, des fontaines et des lieux de rencontre.
- **Une nature diversifiée** composée d'arbres, de haies, d'espaces verts proches de l'état naturel et de cours d'eau offrant des expériences variées.
- **Un environnement visuel et sonore attrayant** avec de l'eau qui coule, des bruissements de feuillages, des chants d'oiseaux et, dans la mesure du possible, sans nuisances sonores liées à une activité industrielle ou à la circulation routière.
- **Différents types de couverture du sol** avec une part importante de surfaces non imperméabilisées ainsi que des **possibilités de détente dans des espaces verts** riches en biodiversité.

Les espaces ouverts propices à l'activité physique doivent donc être variés et permettre des usages sécurisés et polyvalents. Les zones de détente invitent au mouvement et à la rencontre, et permettent le contact avec la nature. Elles sont intégrées à un réseau d'espaces ouverts accessibles à pied et à vélo.

Illustration 1: Yverdon-les-bains: Carte des espaces verts et sûrs qui se situent à maximum 5 minutes à pied des zones résidentielles environnantes.

Source: Ville d'Yverdon





## Concevoir des espaces ouverts plus propices à l'activité physique

La pandémie de COVID-19 a montré l'importance cruciale de disposer d'espaces ouverts de qualité non seulement à proximité du logement, mais aussi en dehors de l'espace bâti [Collage 2020]. Durant la pandémie, la pression exercée par les usagers sur les réserves naturelles a elle aussi fortement augmenté (Remund 2021). Il faut donc considérer le paysage sous un angle nouveau. En particulier, il importe de donner plus de poids à l'interaction entre les différents besoins (détente, activité physique, rencontres, sport, biodiversité, qualité du paysage, etc.).

De nombreux espaces ouverts existants se prêtent aux rencontres, à l'activité physique et au sport: chemins pédestres et voies cyclables, parcs et installations sportives, aires (de jeux) publiques ou forêts et berges praticables. Il s'agit donc souvent de sécuriser de manière ciblée les éléments existants, d'en améliorer l'accès, de les valoriser et de les compléter. À cet égard, une conception propice à l'activité physique implique, par exemple, les actions suivantes:

- **Valoriser les parcs et les espaces publics** en y aménageant des possibilités de s'asseoir, de pratiquer une activité physique et de se retrouver, des toilettes publiques, des arbres offrant de l'ombre ainsi que des espaces verts et des structures paysagères proches de l'état naturel.
- Veiller à la **maintenance et à l'entretien des espaces ouverts**, car la présence de déchets et le vandalisme nuisent considérablement au plaisir de sortir en plein air. Ainsi, une enquête menée auprès de la population révèle que les déchets sauvages et la destruction font partie des nuisances les plus fréquemment citées lors d'une sortie en forêt (Office fédéral de l'environnement [OFEV] 2022).
- **Aménager des espaces ouverts semi-publics et privés plus variés**: les espaces verts interstitiels (espaces verts inutilisés entre des immeubles) offrent beaucoup de place pour pratiquer une activité physique et se retrouver. Cependant, il faut valoriser structurellement les grandes aires ou places pour que celles-ci soient plus variées, répondent

aux besoins des habitants et offrent davantage d'expériences. Les entreprises sont elles aussi invitées à concevoir leurs espaces en y intégrant davantage de nature et de diversité ainsi qu'à mieux exploiter les potentiels de la mobilité active. L'activité physique améliore la santé des travailleurs.

- **Mettre en place des voies et des rues sécurisées**: de porte à porte (du logement au bureau ou à la salle de classe), il est nécessaire d'aménager des voies sécurisées et sans barrières pour les piétons et les cyclistes, de les signaliser de manière adéquate et de les intégrer dans un cadre verdoyant. Il faut également équiper les entrées des bâtiments de rampes et de caves à vélo, de places de stationnement et d'escaliers pratiques. Dans le cas des chemins pédestres et des voies cyclables, la sécurité joue un rôle clé: les rues doivent être à circulation réglementée, offrir des voies de circulation sécurisées, être associées à des arbres et présenter d'autres qualités paysagères et acoustiques naturelles. Pour les cyclistes, l'existence de liaisons entre les localités/quartiers est cruciale.

- **Permettre l'accès à des installations sportives et à des aires de jeux**: dans l'espace bâti, il est nécessaire de garantir une offre d'installations sportives et d'aires de jeux facilement accessible, attrayante et variée (y c. des infrastructures sportives au travail, telles que douches et vestiaires).

- **Préserver et entretenir des espaces naturels**: il convient de créer des cours d'eau avec leurs rives ou des forêts avec leurs lisières ainsi que des prairies et des haies proches de l'état naturel et d'en prévoir l'entretien occasionnel. En outre, un accès doit être aménagé pour les promeneurs aux endroits adéquats. Dans le même temps, il y a lieu de réduire les atteintes à la nature et les perturbations que subit la faune en proposant des offres d'utilisation encadrées par une gestion des visiteurs, tout en protégeant les valeurs naturelles. Des zones temporairement inutilisées doivent constituer des refuges pour les animaux et les plantes.



## Environnement, nature et paysage: des éléments essentiels à notre santé

En matière de santé et de paysage, la qualité est un mot clé. En effet, des paysages variés améliorent véritablement la qualité de vie au quotidien. Selon l'OFEV (2020a: 17), «les paysages attrayants incitent les gens à sortir et à pratiquer une activité physique. [...] Les personnes qui ont pris l'habitude de se déplacer à pied ou à vélo sont souvent en meilleure forme et vivent plus longtemps que les personnes inactives». La pratique du vélo ou de la marche permet d'éviter chaque année près de 12 000 cas de maladies cardio-vasculaires (*ibid.*).

Cependant, les contacts et l'activité physique requièrent de l'espace dont la qualité est décisive pour l'activité elle-même et pour les expériences associées. De nombreuses études scientifiques démontrent que des espaces ouverts attrayants ont une influence positive sur la santé (Bauer, Hofmann, Young 2021; Académie suisse des sciences naturelles 2019) et incitent à faire de l'exercice. Ainsi, le contact avec la nature a été identifié comme étant une incitation clé à pratiquer une activité sportive (Lamprecht, Bürgi, Stamm 2020: 19). Les espaces naturels et proches de l'état naturel, notamment ceux à proximité d'espaces bâties, sont essentiels à la santé de la société (Kondo et al., 2018). Ces espaces sont particulièrement appréciés en tant qu'oasis de tranquillité (OFEV 2020b). Les espaces proches de l'état naturel qui permettent activité physique et détente sont bénéfiques pour la santé non seulement physique, mais aussi psychique, renforçant ainsi le bien-être général (Kaplan, Kaplan, 1989).

Eu égard à l'urbanisation, au morcellement du paysage et à l'imperméabilisation des surfaces, il est indispensable de préserver et d'améliorer la qualité du paysage. Le thème «Activité physique et santé» a donc été intégré dans la version actualisée de la Conception «Paysage suisse» (CPS) adoptée par le Conseil fédéral en 2020 (OFEV 2020c: 29). La CPS a pour objectif d'encourager la diversité des paysages et de valoriser les particularités régionales via une utilisation adaptée au site (OFEV 2020a) afin de créer des habitats de grande qualité. La CPS se fonde sur la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage adoptée en 2000, qui met en avant le rôle de la qualité du paysage pour le bien-être des individus et de la société dans son ensemble. En complément, les conceptions paysagères cantonales peuvent également jouer un rôle clé.



## Planifier ensemble des espaces ouverts propices à l'activité physique

En 2022, l'ARE a publié le bulletin d'information du magazine Forum du développement territorial sous le titre **«Santé et territoire – Concilier aménagement et qualité de vie» (Office du développement territorial 2022)**. Maria Lezzi, directrice de l'office, y établit un constat clair: «Face à la crise climatique et à une démographie en constante évolution, nous devons aujourd'hui repenser l'articulation entre utilisation du sol, aménagement du territoire et promotion de la santé». Nous sommes donc invités «à replacer l'humain – et plus seulement le territoire, [...] – au centre de [n]os préoccupations d'aménagistes ou de responsables politiques» (p. 43).

La collaboration intersectorielle entre les acteurs de la santé, du sport, de l'environnement et du développement territorial est cruciale: elle permet d'intégrer le sport, l'activité physique et la santé dans le développement du territoire. Il est également nécessaire d'inclure la biodiversité et la qualité du paysage dans la promotion de l'activité physique et du sport. Outre la coopération entre les instances officielles, il est recommandé d'impliquer la population à un stade précoce. La connaissance des attentes des utilisateurs améliore la planification et favorise l'identification. L'optimisation de l'infrastructure requise et des offres accessibles facilitent les décisions en faveur de l'activité physique et du sport. Les personnes socialement et économiquement défavorisées, entre autres, bénéficient ainsi d'un accès à un espace ouvert propice à l'activité physique dans leur milieu d'habitation, à l'école, sur leur lieu de travail et durant leurs loisirs.

Selon l'environnement et les mesures prévues, les compétences et les processus varient plus ou moins fortement. Pour atteindre les objectifs fixés, il est nécessaire d'identifier suffisamment tôt les bases légales applicables et les acteurs concernés (autorités, parties prenantes concernées, propriétaires) et de les intégrer au processus. Il existe différentes possibilités pour donner un caractère contraignant aux accords élaborés avant que les étapes de planification et de conception ne soient mises en œuvre. Les exemples de cas présentés dans la deuxième partie de la publication renseignent sur les procédures et processus ayant fait leurs preuves dans des situations données.



## Espaces ouverts propices à l'activité physique dans les zones urbaines

Dans les agglomérations, les espaces de loisirs et de détente font l'objet d'une forte fréquentation. Selon le rapport Sport Suisse 2020, environ 35 à 40 % des personnes interrogées pratiquent une activité sportive dans leur commune de résidence et 20 à 25 % dans la région (Lamprecht, Bürgi, Stamm 2020: 40). En l'occurrence, l'offre sportive de proximité associée à une qualité élevée du paysage revêt une importance cruciale. Il s'agit donc de créer des lieux attrayants au quotidien dans l'environnement d'habitation et de relier les aires de détente proches de l'état naturel par des chemins pédestres et des voies cyclables.

Les parcs urbains et les espaces verts ont pour fonction par exemple de fixer le CO<sub>2</sub>, mais aussi de rafraîchir les îlots de chaleur et de servir de biotope pour une grande diversité d'animaux et de plantes. Ils permettent aux personnes de pratiquer une activité physique tout en favorisant les rencontres. Ces effets bénéfiques ont à leur tour une influence sur la santé physique et psychique des communautés. L'OMS recommande donc aussi que chaque personne dispose d'au moins un espace vert dans un rayon de 300 mètres autour de son lieu de résidence. Pourtant, même en Suisse, certaines villes ont des difficultés à atteindre cet idéal. Par ailleurs, certains quartiers défavorisés sont davantage concernés par des nuisances environnementales telles que le bruit et la pollution de l'air et sont donc plus vulnérables à leurs effets néfastes sur la santé de leur population. Il est donc nécessaire de réaménager ces quartiers, d'y mettre en place des espaces verts et de créer des chemins pédestres et des voies cyclables pour répondre aux besoins d'activité physique de leurs habitants.

Différentes initiatives permettent de relever ces défis. Une première possibilité consiste à créer des îlots de verdure dans l'espace urbain. En particulier, il est possible de valoriser l'infrastructure existante en permettant au plus grand nombre d'accéder aux abords de complexes scolaires en dehors du temps scolaire. On peut également explorer des possibilités d'aménagement de voies piétonnes, ainsi qu'une configuration sûre et claire de chemins pédestres et de voies cyclables (Office du développement territorial ARE, 2022: 4).



## Favoriser le dialogue et l'échange

Le lien entre santé et territoire est évident. En 2020, le magazine Collage s'est penché sur ce thème et a proposé de bâtir des ponts entre santé et environnement bâti. La promotion de la santé représente un défi multidimensionnel et complexe, qui nécessite une recherche transversale et appliquée. Par conséquent, «la volonté d'améliorer la santé et le bien-être de la population semble dotée de la capacité à fédérer les acteurs dans leur diversité» (Collage 2020: 2). Du point de vue du développement territorial, le magazine Forum du développement territorial de janvier 2022, intitulé «Santé et territoire – Concilier aménagement et qualité de vie», offre un aperçu détaillé de la manière dont les acteurs concernés participent à la réflexion commune. Il faut ainsi un échange étroit entre les professionnels de la santé et de l'aménagement du territoire avec les utilisateurs et les habitants.

Le 9 mars 2022 s'est tenu le premier Forum «Le paysage fait bouger». Il a mis l'accent sur la valeur ajoutée générée par le dialogue dans la création de synergies entre les domaines de la santé, du sport, de la nature et de l'aménagement du territoire (sanu 2022). Organisé par la Coordination des actions de la Confédération sport, activité physique, territoire, environnement, ce forum apporte ainsi une importante contribution à l'échange entre ces acteurs aux niveaux horizontal et vertical et renforce la collaboration avec différentes organisations.

# Exemples de cas

## «Yverdon-les-Bains: un espace public pour tous, accessible en 5 minutes»

### Description et objectifs du projet

Ce projet-modèle de la génération 2020-2024 vise à valoriser un réseau d'espaces ouverts à l'échelon du quartier. Ces espaces doivent être de qualité, inclusifs, variés et multifonctionnels pour faire face aux défis liés à l'activité physique, à la culture, à la nature et à la cohésion sociale. Le but est d'élaborer, à l'aide de ces objectifs, une stratégie coordonnée à l'échelon communal.

### Mise en œuvre

Cofinancé par la Confédération, ce projet intersectoriel est soutenu par plusieurs services communaux: urbanisme, services pour la jeunesse et la cohésion sociale, culture, développement durable, construction et environnement, sport et activité physique, mobilité. Parallèlement, des consultations sont menées auprès de différents experts et de la population. L'approche adoptée est participative afin de comprendre l'utilisation par la population et les besoins de celle-ci en matière d'espaces de proximité. À cet égard, différents instruments sont utilisés: enquêtes en ligne, promenades en ville, sensibilisation aux problèmes environnementaux, activités et animations, expérimentations avec le mobilier urbain.

### Approche transversale

*Différentes visions thématiques ont été intégrées comme suit dans l'espace public:*

**Culture:** sortir des sentiers battus lorsqu'il s'agit de créer ou de révéler quelque chose dans l'espace public; la culture est plus qu'une œuvre d'art présentée dans un espace. C'est davantage une attitude qui imprègne les projets ou une culture de l'espace.

**Cohésion sociale:** complémentarité des espaces de rencontre pour un échange d'expériences varié entre le point de vue quotidien et orienté vers les événements; participation des habitants à la création/à la révélation d'espaces.

**Végétation/nature:** végétalisation généreuse, fondée sur le contexte local, l'utilisation de l'espace et les possibilités du projet.

**Activité physique/santé:** éléments favorisant la pratique sportive quotidienne accessibles à 5 minutes pour chaque habitant et, à titre d'alternative, de nombreuses autres possibilités d'activité physique sur des sites un peu plus éloignés.

### Résultats

**Santé ActYv** est un programme à l'initiative du Service des sports et de l'activité physique qui vise à faciliter l'accès de l'ensemble de la population à des espaces ouverts propices à l'activité physique et les rencontres (équipements en libre accès, organisation d'événements).

**Les éphémères**, fondées sur l'urbanisme tactique, consistent en la mise en œuvre d'installations temporaires accessibles au public afin de promouvoir les rencontres.

**Une fresque murale colorée** de 300 mètres de long a été réalisée en collaboration avec un artiste dans la cour du collège des 4 Marronniers.

Nouveautés et connaissances acquises

- Le projet a pour ambition de «repenser l'urbanisme en faveur de l'activité physique» et fait appel au *design actif* pour formuler de nouvelles propositions.
- Dans un souci d'efficacité et d'inclusion, les planifications devraient identifier un groupe cible dès le départ.



Site Internet officiel de la commune

[Commune d'Yverdon-les-Bains – Un espace public à 5 minutes de chaque Yverdonnois-e – Site officiel de la Commune](#)

Préavis

[Microsoft Word – PR22.02PR\\_EtudesEspacesPublics-5minutes.docx \[yverdon-les-bains.ch\]](#)

Projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024

[Yverdon-les-Bains \(VD\): un espace public pour tous, accessible en 5 minutes \[admin.ch\]](#)

Espazium

[Yverdon-les-Bains \(VD\): un espace public pour tous, accessible en 5 minutes – Projets-modèles 2020-2024 – Présentation des projets en Suisse romande | espazium](#)

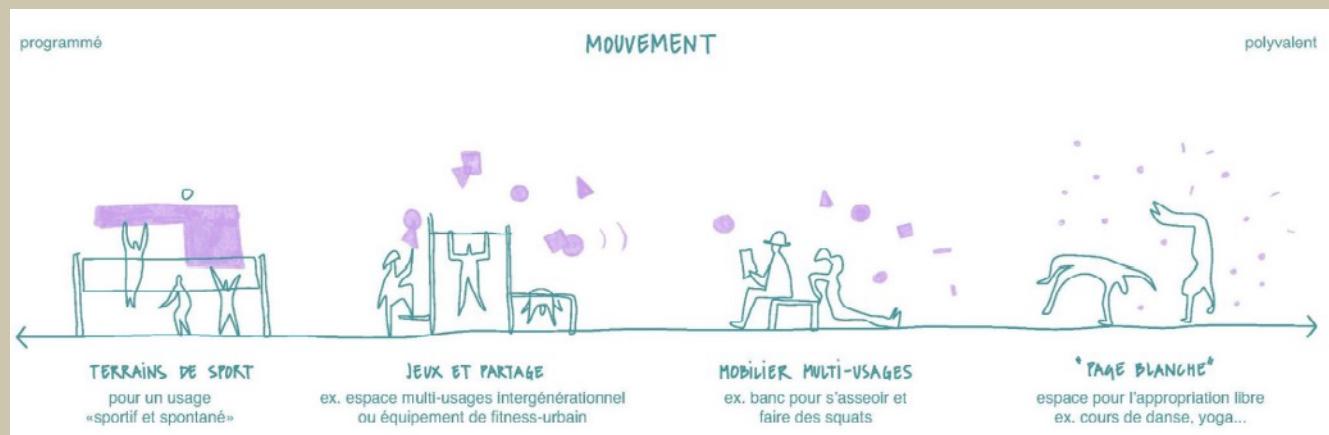


Illustration 2: cadre d'action pour le thème «activité physique»

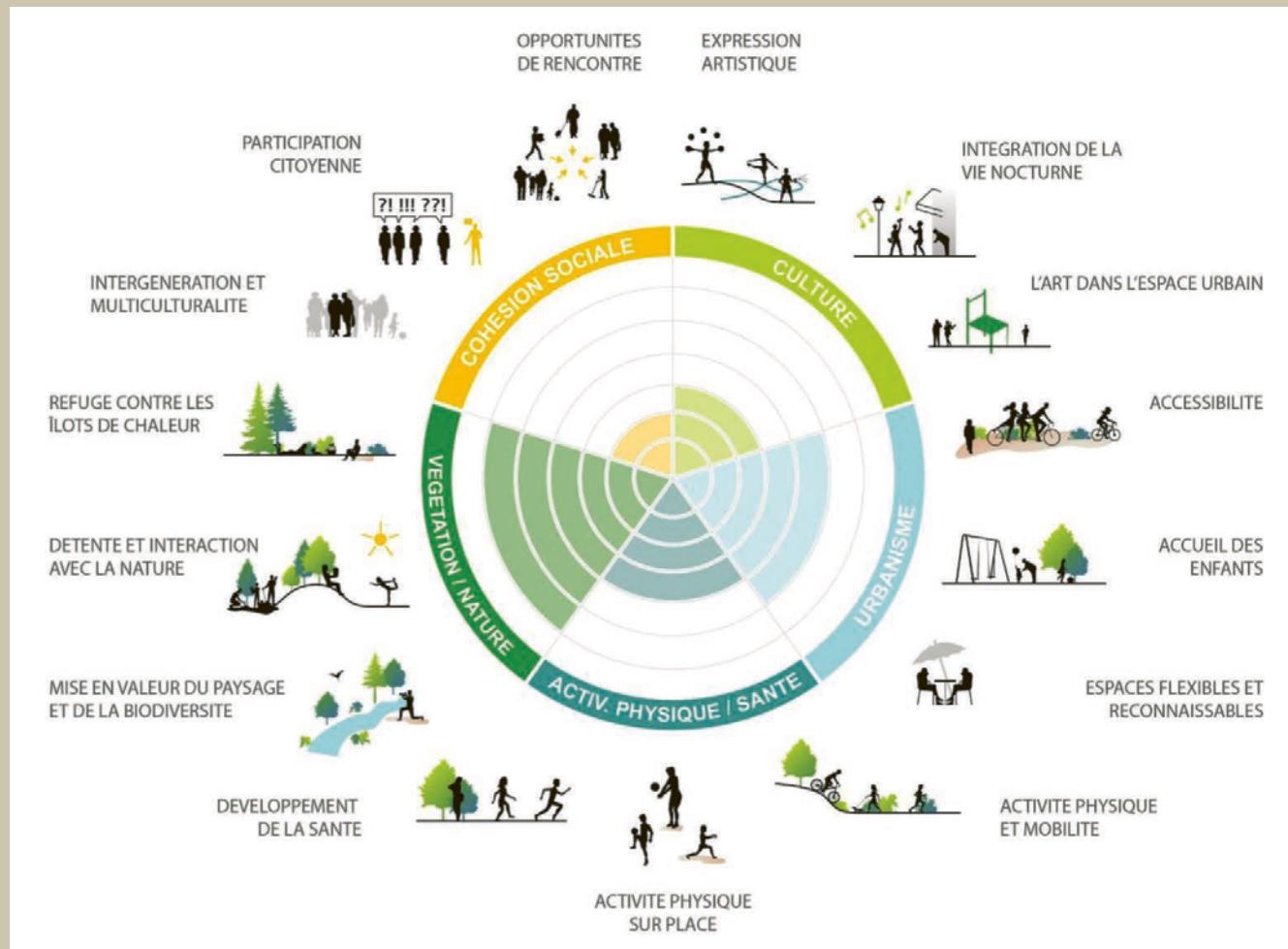


Illustration 3: La synthèse du processus participatif au début du projet

# Un espace pour l'activité physique, le sport, la santé et les loisirs dans la région Sursee-Mittelland (projet-modèle 2014-2018)

## Description et objectifs du projet

Les rencontres, l'activité physique et le sport, la santé et les loisirs sont au cœur de ce projet-modèle lancé en 2014, dont les propositions visent à lutter contre la pression de l'urbanisation en améliorant la qualité des espaces ouverts au sein de l'espace bâti. La valorisation du paysage est destinée à améliorer la qualité de vie à long terme et à permettre aux habitants de s'identifier davantage à la région. Les deux champs thématiques «mobilité» et «valorisation de la biodiversité» sont également pris en compte.

## Mise en œuvre

Le projet a été élaboré par l'organisme de développement régional (ODR) Sursee-Mittelland, en collaboration avec des acteurs locaux et régionaux, publics et privés, dans le cadre du projet-modèle. Il réunit les 19 communes de la région, la ville de Sursee et les partenaires du projet «*Sursee-Mittelland, une région de sport forte*». La population a été invitée à faire part de ses besoins; à cet égard, les jeunes et les personnes âgées ont exprimé des souhaits différents. Les jeunes se déplacent avant tout pour retrouver leurs amis. Quant aux personnes âgées, elles accordent davantage d'importance au plaisir de la promenade.

## Résultats

Le projet-modèle a été couronné de plusieurs succès. Une **vision 2035** a ainsi été formulée sous la devise «*Region bewegt*» (La région bouge), qui garantit la poursuite du projet à l'avenir. En outre, une **planification d'un réseau de véloroutes** assortie de 43 mesures régionales a été mise en œuvre. Un plan directeur partiel régional de chemins de randonnée a également été édicté. Pour le centre urbain de Sursee, un concept d'espaces ouverts a été élaboré et mis en œuvre. Parmi les mesures individuelles figurent la journée d'action en faveur de la biodiversité dans les jardins privés ainsi que l'aménagement d'oasis climatiques dans trois communes. D'autres mesures sont considérées comme des tâches de longue haleine.

## Nouveautés et connaissances acquises

**«Dans les petites et moyennes communes, des structures découlent souvent de réflexions pragmatiques et non stratégiques/politiques»**  
(coordination communale du sport).



Projets-modèles 2014-2018

Espace pour l'activité physique, le sport, la santé et les loisirs dans la région Sursee-Mittelland ([admin.ch](mailto:admin.ch))

## Rapport original

Concept de développement «Des espaces pour l'activité physique, le sport, les loisirs et la santé» (en allemand uniquement) ([sursee-mittelland.ch](http://sursee-mittelland.ch))

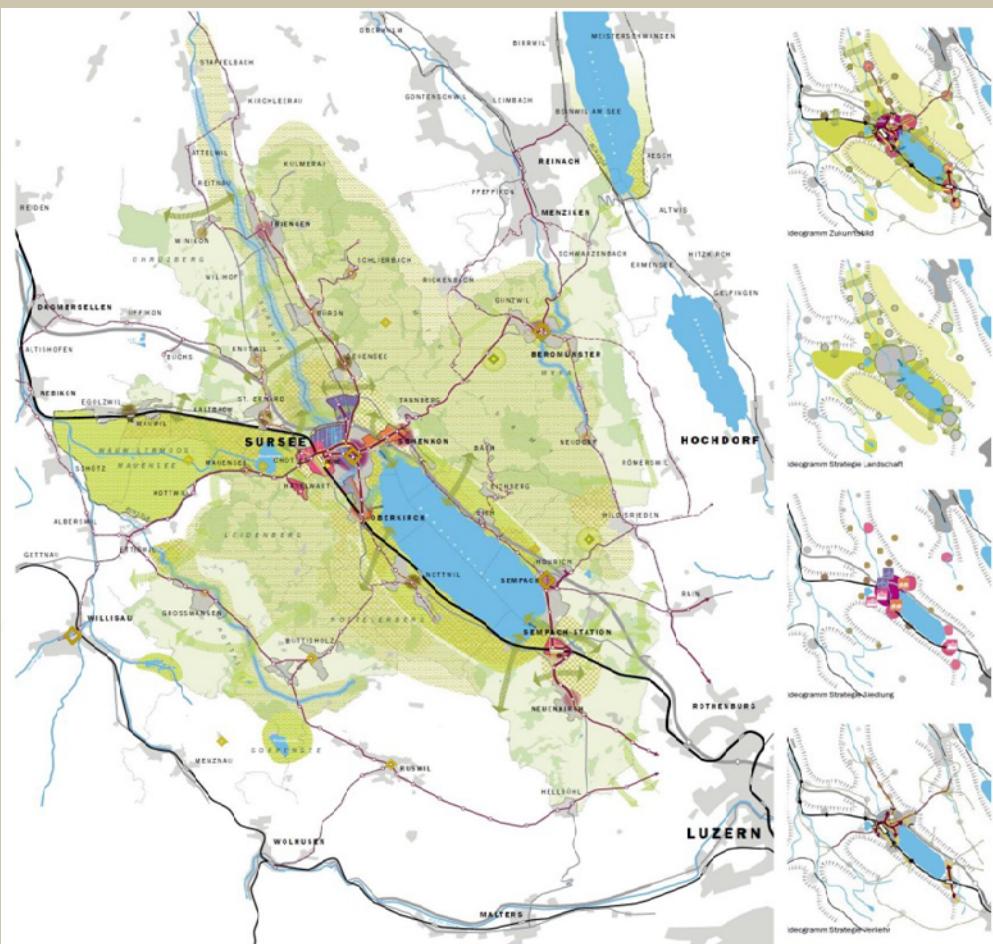
## Spectra

Projet «Espace pour l'activité physique, le sport, la santé et les loisirs» (région Sursee-Mittelland) – Spectra – Promotion de la santé et prévention ([spectra-online.ch](http://spectra-online.ch))

## Approche transversale

L'organisme de développement régional (ODR) Sursee-Mittelland coordonne et représente les intérêts des communes, organisations et institutions de la région. Pour renforcer l'identité régionale, six réseaux thématiques ont été créés (développement territorial, nature/ environnement/énergie, politique, économie, culture/éducation/sport et tourisme), représentés par des personnalités de la région. Celles-ci ont pour tâches d'identifier les difficultés dans leur domaine de compétences, d'élaborer des idées de projets et d'échanger avec les autres réseaux. Elles garantissent ainsi l'échange entre les principaux thèmes.

Illustration 4: stratégie de développement territorial



Lignes directrices pour des espaces ouverts propices à l'activité physique

Illustration 5: créer des structures communales

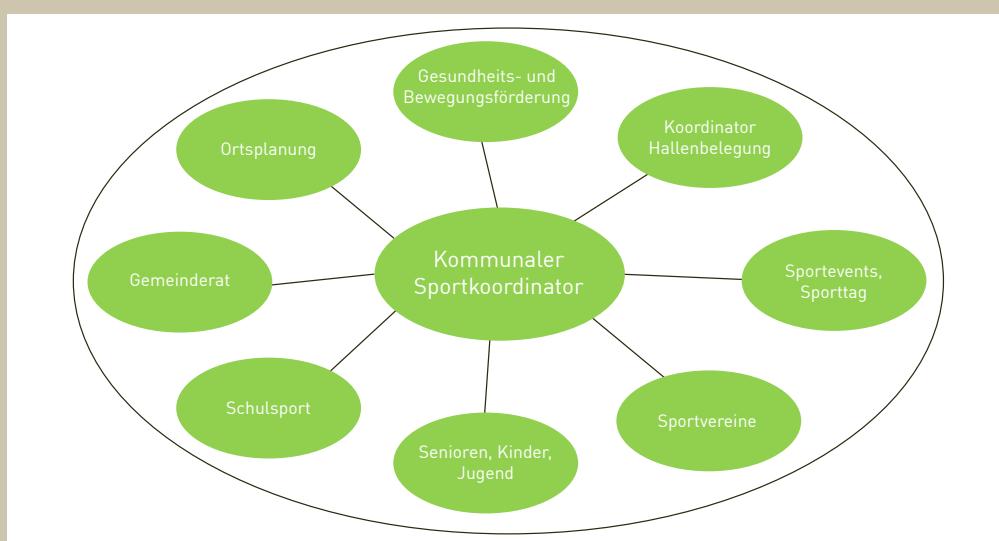


Illustration 6: A Sursee, on peut par exemple aussi faire du roller lors du SlowUp Sempachersee. Grâce à la coordination sportive communale, les événements sportifs comme le SlowUp ont également été intégrés.



# Protection contre les crues et revitalisation de la Basse-Emme (SO)

## Description et objectifs du projet

En vertu de la loi sur l'aménagement des cours d'eau de la Confédération et du canton, la protection contre les crues ne doit plus se limiter à des endiguements. Il faut accorder davantage d'espace aux cours d'eau. Du fait de la forte densité démographique, de la raréfaction des sols et des rapports de propriété, il n'est pas toujours possible d'accorder l'espace nécessaire aux fleuves et aux rivières. La revitalisation de la Basse-Emme dans le canton de Soleure poursuit plusieurs objectifs:

- conserver et restaurer les rives naturelles;
- protéger les rives de l'urbanisation;
- permettre le libre accès aux rives;
- assainir plusieurs sites contaminés dans l'espace réservé aux eaux et créer des zones inondables;
- conserver et promouvoir les roselières, peuplements forestiers et buissons le long des rives.

L'amélioration de l'accès à certains tronçons de cours d'eau a permis de tenir compte de manière adéquate des demandes concernant les rencontres, le sport, l'activité physique et les loisirs au sein du projet. Des mesures pertinentes de gestions des flux des visiteurs ont été rassemblées dans un concept. Certaines ont déjà été mises en œuvre dans le cadre de la réalisation du projet dans son ensemble.

## Mise en œuvre et procédure

La planification et la mise en œuvre ont duré dix ans environ; cette dernière se fonde sur les lignes directrices Emme. Compte tenu des nombreuses parties concernées par le projet, le maître d'ouvrage cantonal a mené d'emblée une communication active. Il était évident que des restrictions et de nouvelles directives seraient indispensables. Dans le même temps, l'espace devait aussi rester ouvert et accessible aux nombreux visiteurs. Par conséquent, le canton a impliqué les organisations concernées, les communes, les propriétaires fonciers et la population dans le projet de manière ciblée, par étapes.

## Approche transversale

*L'objectif est de proposer à la population un espace proche de l'état naturel varié en installant des points de rencontre, des aires de jeux et des espaces communs et de détente, avec un accès amélioré pour les cyclistes et les piétons, tout en garantissant la protection contre les crues centennales. Ce projet n'a pu voir le jour que grâce à un processus de communication actif, dans lequel de nombreux acteurs et la population ont été impliqués.*

La mise en œuvre du projet dans l'aménagement du territoire dans les cinq communes concernées s'est déroulée dans le cadre d'un plan d'affectation cantonal. Cet instrument a permis de respecter les multiples exigences en vigueur dans l'espace réservé aux eaux (besoin d'espace pour les cours d'eau, dispositions de protection relatives aux habitats et aux différentes espèces) et de coordonner les sites protégés et les affectations, tout en procédant aux adaptations requises de manière contraignante pour les propriétaires fonciers.

## Résultats

Il existe de multiples synergies entre la revitalisation des cours d'eau, la valorisation du paysage et le besoin d'activité physique et de détente de la population. Un sentier didactique a été transformé en sentier de découverte de la nature. Au niveau d'une aire de jeux existante, un nouvel accès à l'eau a été aménagé. Il est en outre prévu de créer un nouveau lieu de rencontre. Des chemins pédestres et des voies cyclables ont été dissociés à certains endroits afin de réduire les conflits tout en améliorant l'attractivité des espaces destinés à l'activité physique. En outre, on a défini des zones dont l'accès peut être limité temporairement afin de protéger des espèces d'oiseaux sensibles aux dérangements en période de nidification. Enfin, un service de «ranger» a été mis en place.

## Nouveautés et connaissances acquises

Une planification et une mise en œuvre interdisciplinaires communes ouvrent la voie à des solutions de qualité et viables.

Il est nécessaire de coordonner suffisamment tôt la protection de la nature et la détente en orientant adroitement l'accès et le séjour des visiteurs par des mesures organisationnelles, architecturales et communicationnelles.



Protection de la Basse-Emme

Protection de la Basse-Emme – Office de l'environnement – Canton de Soleure (en allemand)

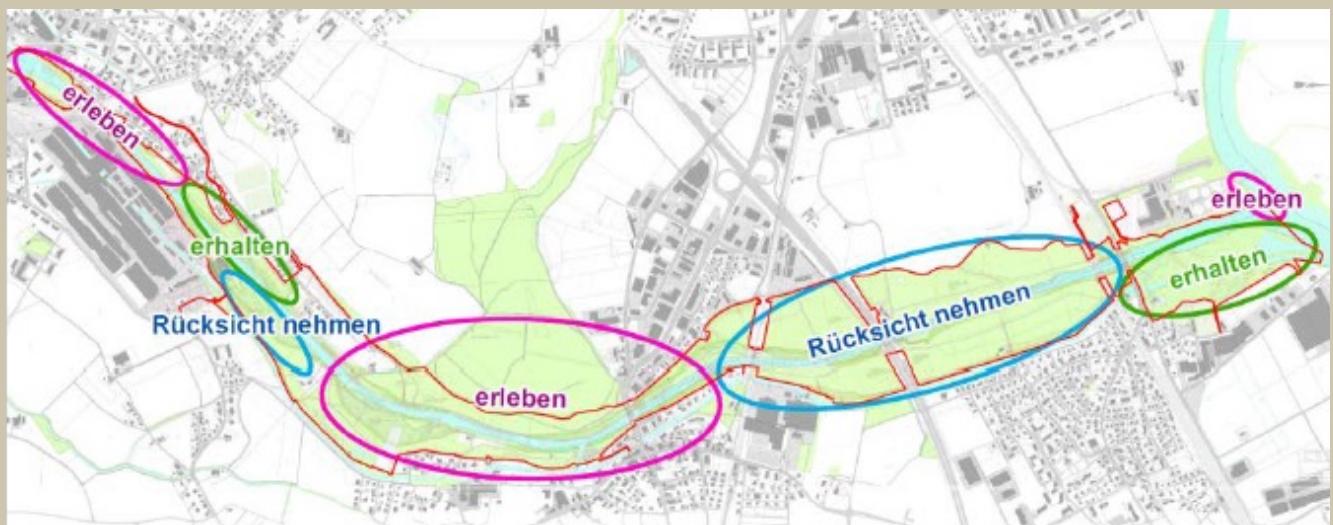


Illustration 7: zones prioritaires d'orientation et d'information des visiteurs

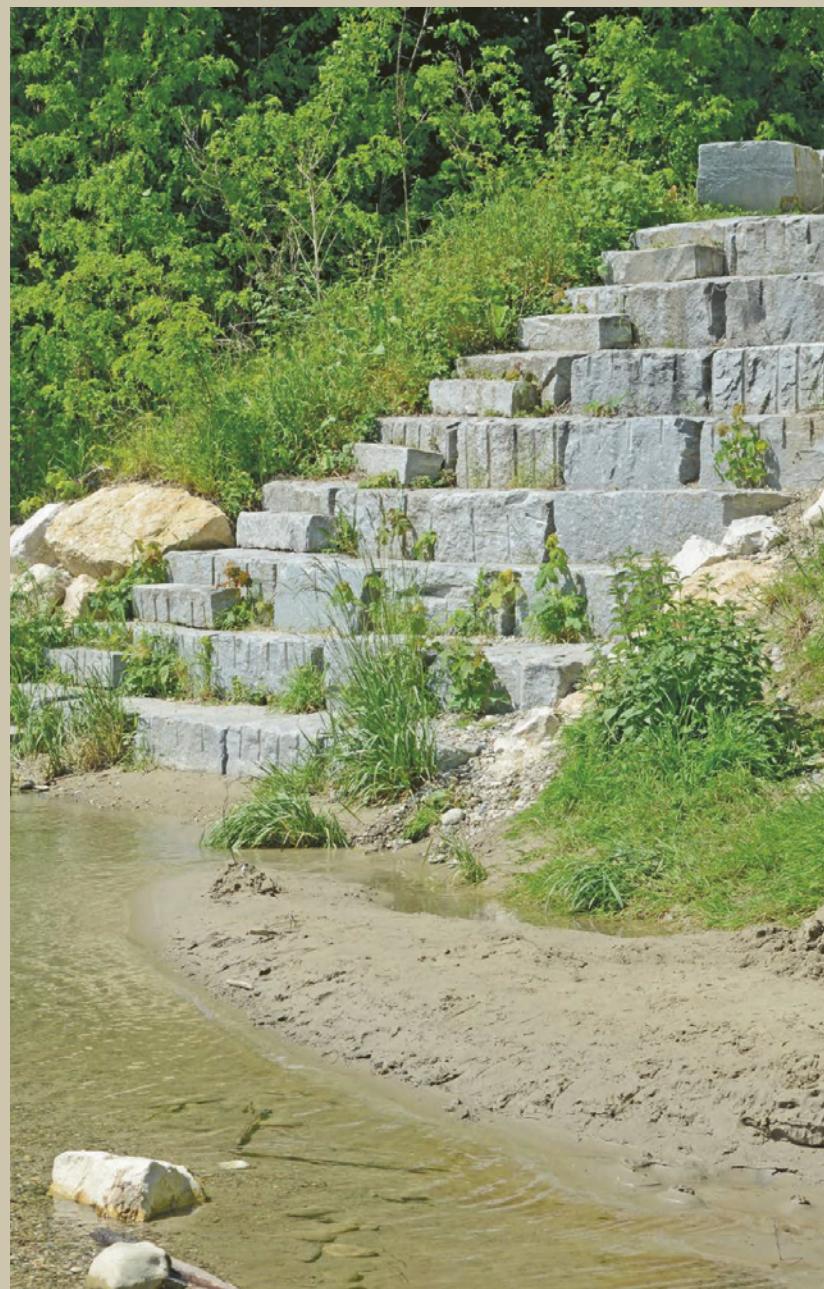


Illustration 8: La revitalisation du cours inférieur de l'Emme (SO) a également permis à l'homme de bénéficier de différents accès supplémentaires à l'eau. Les bruits reposants de l'Emme, tout comme ceux de la flore et de la faune environnantes, sont des ressources précieuses pour les visiteurs.

# «Mein Weg – unser Netz» (Mon chemin – notre réseau): développement participatif d'un réseau de chemins pédestres autonome dans la région de Frauenfeld

## Objectif du projet

Le projet, qui s'inscrit dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024, a pour objectif de développer, de manière participative, des réseaux de chemins pédestres distincts en recensant, avec les communes et leurs habitants, des chemins connus et historiques afin, le cas échéant, de leur redonner vie et de les mettre en réseau. Ce projet inclut la création de chemins attrayants à l'écart des grands axes routiers et la mise en place de points de rencontre répondant aux besoins de la population, dont le savoir local est précieux. L'existence de chemins pédestres attrayants ne cesse de gagner en importance compte tenu des aspects ayant trait à la santé et au défi lié à la densification du milieu bâti.

## Méthodologie, processus et mise en œuvre

Les premiers échanges avec les responsables au sein des communes ont débouché sur un accord de collaboration. Dans la foulée, des travaux de recherche intensifs ont été menés dans chaque commune, comprenant l'étude d'anciens plans, l'évaluation de règlements actuels et futurs et la compilation de concepts et d'outils de planification afin d'établir une analyse de tous les documents servant de base pour la suite des travaux. Une analyse des parties prenantes de tous les groupes d'intérêt a été menée avec les responsables de projet dans les communes, ce qui a permis d'identifier les personnes clés. Le coup d'envoi a été donné au cours d'un atelier où les différents groupes cibles de la population ont pu faire état de leurs connaissances au sujet d'anciens chemins, de l'activité physique au quotidien dans l'espace bâti et de leurs besoins quotidiens. La direction du projet a déployé des efforts considérables pour élaborer des approches méthodologiques spécifiques sur la base des objectifs individuels des différentes communes. À cet égard, l'objectif était de prendre de la distance par rapport aux méthodes usuelles. De nouvelles approches créatives ont ainsi été élaborées afin d'atteindre un large public, de garantir l'information et l'implication de toutes les parties concernées et d'être à l'écoute des voix plus faibles. Ensuite, les résultats ont été rassemblés séparément pour chaque commune et évalués sur place par l'organisation spécialisée Mobilité piétonne Suisse. Celle-ci a finalement formulé, dans un rapport, des recommandations à l'attention des communes par des résultats rapides et tangibles (quick wins), de projets à moyen terme et d'intégration dans des procédures de planification sur plusieurs années telles qu'un plan directeur ou la rénovation de rues cantonales n'ayant pas encore atteint leur limite de durée de vie.

En parallèle, un comité consultatif cantonal a été mis en place. Il regroupe les services spécialisés pertinents dans les domaines de la forêt, de l'environnement et de la protection des eaux, du génie civil et des transports, de la santé, du sport, du programme d'agglomération, du développement territorial et de l'agriculture. Il a apporté son soutien aux services cantonaux lorsqu'il s'est agi d'identifier des points faibles ou de comprendre les souhaits de la population concernant des changements et/ou des améliorations de la situation du trafic. Désormais, lorsque les communes s'adressent aux services cantonaux, elles peuvent s'attendre à ce que leurs requêtes individuelles soient mieux comprises.

Une fois tous les rapports établis, adoptés et publiés par les autorités compétentes, chaque commune s'est engagée par contrat à en transposer les résultats à court, moyen ou long terme dans ses processus de planification. Pour la population, il est crucial d'obtenir des résultats rapides et tangibles afin qu'elle ait le sentiment que les engagements propres ne restent pas sans effets. Cet objectif a été atteint dans les quatre communes et dans la ville.

## Mise en œuvre: bilan des résultats obtenus

### Accomplissements jusqu'en 2023

- État des lieux individuel et analyse sur la base de plans historiques. Formulation d'objectifs et conclusion de contrats pour chaque commune
- Réunions d'information publiques, participation de la population
- Définition de la procédure avec les communes, mise en œuvre des méthodes
- Constitution d'un groupe spécialisé dans la ville de Frauenfeld
- Réunion de lancement du comité consultatif
- Plan de communication global
- Évaluation des résultats, expertise sur place, rédaction d'un rapport assorti de recommandations
- Remise des rapports aux communes, cérémonies de clôture dans chaque commune

## Enseignements tirés du projet

- Aucune commune ne se ressemble: les structures, les personnes, les besoins et les opinions (politiques) peuvent varier. Il faut toujours en tenir compte.
- Une approche itérative, interdisciplinaire et intersectorielle est une condition essentielle à la réussite.

- Il faut une direction de projet bien organisée dans chaque commune. Elle peut être impliquée de manière très variée. Dans tous les cas, elle doit être en mesure de prendre des décisions et de disposer de ressources.
- La population doit pouvoir participer activement à l'aménagement de son milieu de vie.



#### Publication de l'ARE

<https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/service/publikationen/forum-raumentwicklung-raum-gesundheit-01-2022.pdf.download.pdf/forum-raumentwicklung-raum-gesundheit-01-2022.pdf>

#### Projets-modèles 2020-2024

Région de Frauenfeld (TG): réhabiliter les chemins pédestres grâce au savoir local (TG) (admin.ch)

#### Approche transversale

*La procédure rassemble différentes disciplines (promotion de la santé, aménagement du territoire, planification et sécurité des transports, travail auprès des personnes âgées, travail avec des écoles, des enfants et des adolescents, etc.). Elle vise à collecter de manière systématique des bases et des expériences pour les quatre types de quartiers ou de communes. L'objectif est de disposer, à l'issue du projet, d'une méthodologie appropriée que d'autres quartiers ou communes pourront appliquer.*

### «Mein Weg – Unser Netz»: Organisation

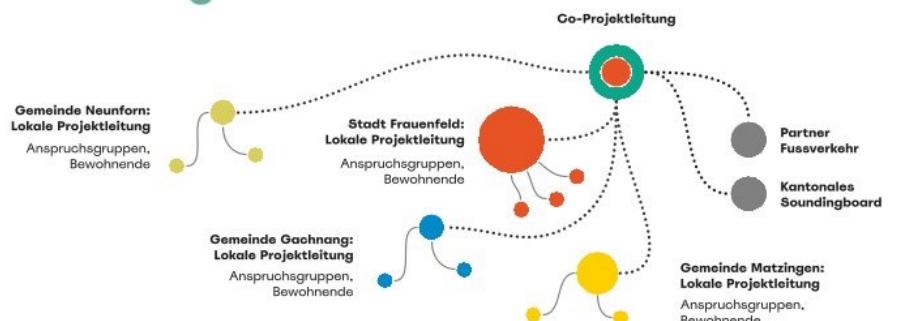


Illustration 9: processus



Illustration 10: Le réseau de chemins piétonniers de Frauenfeld est varié et permet de gagner du temps si l'on connaît les chemins piétonniers raccourcis.



Illustration 11: Les pistes cyclables sont également attrayantes pour les élèves afin qu'ils puissent se rendre en toute sécurité de leur domicile à l'école, et inversement.

# Projets et programmes soutenus par la Confédération

(liste non exhaustive)

Projets et programmes	Office fédéral (responsable)	Description
Projet-modèle pour un développement territorial durable	ARE	<p>Les projets-modèles sont des projets innovants proposés par des communes, des régions, des agglomérations et des cantons et soutenus par la Confédération. La première génération a débuté en 2002. Les projets sont généralement soutenus sur une période de quatre ans.</p> <p> <a href="#">Projets-modèles pour un développement territorial durable</a></p>
Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA)	ARE	<p>Les systèmes de transport revêtent une importance cruciale pour le développement des agglomérations. La Confédération incite à une planification cohérente des agglomérations en finançant des projets qui coordonnent efficacement l'urbanisation et les transports. L'un des buts principaux des projets cofinancés est le développement de la mobilité active (circulation à pied et à vélo) et des transports publics. La procédure de consultation relative à la quatrième génération du programme d'agglomération a été lancée en juin 2022.</p> <p> <a href="#">Programme en faveur du trafic d'agglomération</a></p>
Bureau de coordination pour la mobilité durable (COMO)	OFEN	<p>Le Bureau de coordination pour la mobilité durable (COMO) soutient des projets dans le domaine de la mobilité durable destinés à favoriser l'essor de modes de déplacement favorisant l'activité physique et respectueux de l'environnement et des ressources. La soumission des projets est possible deux fois par an.</p> <p> <a href="#">Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO</a></p>
Activité physique et environnement	OFSP	<p>La promotion d'un environnement propice à l'activité physique que soutient l'Office fédéral de la santé publique vise à réduire les risques liés aux maladies non transmissibles (stratégie MNT). Cela inclut le financement de projets et la mise à disposition d'un système de monitorage, de deux newsletters et d'une plate-forme d'information et d'échange.</p> <p> <a href="#">Activité physique et environnement</a></p>
Laboratoire d'innovation Lab 7×1	OFSPD	<p>Mis sur pied par l'Office fédéral du sport, le laboratoire d'innovation Lab 7×1 a pour objectif d'élaborer des idées innovantes qui contribuent à ancrer l'activité physique dans les habitudes quotidiennes pour relever le défi suivant: bouger une heure par jour, sept jours par semaine. Plusieurs projets pilotes sont en cours.</p> <p> <a href="#">Le laboratoire d'innovation Lab7×1</a></p>
Programme d'encouragement pour le développement durable	ARE	<p>Créé en 2001, ce programme s'inscrit dans la Stratégie pour le développement durable 2030. Il joue le rôle d'initiateur pour des réalisations concrètes ayant des incidences directes positives sur le développement durable. Un appel à projets a lieu chaque année.</p> <p> <a href="#">Programme d'encouragement pour le développement durable</a></p>
Guide des conceptions communales des installations sportives	OFSPD	<p>Le guide des conceptions communales des installations sportives fournit des informations de base sur l'élaboration d'une conception d'installations sportives et d'espaces dédiés à l'activité physique. Ces conceptions permettent un développement territorial (utilisation mesurée du sol), quantitatif (adapté aux utilisateurs) et qualitatif (orienté vers l'avenir et répondant aux normes techniques les plus avancées) ciblé des installations sportives et des espaces destinés à l'activité physique. Le texte est en cours de révision.</p>

<b>Projets et programmes</b>	<b>Office fédéral (responsable)</b>	<b>Description</b>
Conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement	OFEV	<p>La convention-programme conclue entre la Confédération et les cantons est un instrument clé de promotion de la qualité environnementale. Dans les domaines thématiques du paysage, de la protection de la nature, de la revitalisation et de la forêt, des qualités spatiales sont créées, qui favorisent également au mouvement, à la détente et donc à la santé. La quatrième période de programme est en cours (2020-2024).</p>  <p><a href="#">Manuel sur les conventions-programmes conclues dans le domaine de l'environnement</a></p>
Feuille de route Vélo	OFROU	<p>Après plusieurs décisions du Conseil fédéral visant à améliorer les conditions-cadres et l'infrastructure pour le trafic cycliste, cette feuille de route, qui se trouve encore au stade de concept, est destinée à jouer le rôle de plate-forme d'information centrale dans le cadre d'un processus de partenariat entre toutes les parties impliquées dans le trafic cycliste, l'objectif étant de doubler ce dernier entre 2021 et 2035.</p>
SuisseMobile		<p>SuisseMobile est le réseau destiné à la mobilité douce, qu'il s'agisse de se déplacer à pied, à vélo/VTT, à rollers ou en canoë. Il organise également des manifestations telles que le slowUp et propose une offre en matière de sport de montagne tout au long de l'année. Il bénéficie du soutien de plusieurs organismes publics et de partenaires spécialisés.</p>  <p><a href="#">SuisseMobile</a></p>
Global Action Plan on Physical Activity (GAPPA)	OFSP	<p>Le «Global Action Plan on Physical Activity 2018-2030» (GAPPA) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vise à réduire de 15 % la part de personnes physiquement inactives dans le monde d'ici à 2030. Conformément à cet objectif, les parties impliquées au niveau national dans le GAPPA se fixent comme but de réduire de 15 % la part de personnes physiquement inactives ou partiellement actives en Suisse d'ici à 2030. L'OFSP coordonne la mise en œuvre du GAPPA en Suisse avec les acteurs nationaux.</p>  <p><a href="#">État des lieux et analyse des parties prenantes en Suisse – GAPPA</a> <a href="#">[en allemand]</a></p> <p><a href="#">Let's be active, the global action plan on physical activity 2018 - 2030 (who.int)</a> <a href="#">[en anglais]</a></p>

# Groupes de coordination

(liste non exhaustive)

Cette rubrique présente des acteurs et des groupes importants pour la mise en œuvre et la coordination de projets. Elle met également en lumière la collaboration entre les acteurs publics et privés. En effet, l'une des difficultés tient au fait que de nombreux acteurs sont impliqués à différents niveaux. Même si celles-ci poursuivent des objectifs similaires et utilisent des instruments analogues, elles sont actuellement très orientées par secteur.

## Coordination des actions de la Confédération sport, activité physique, territoire et environnement

La Coordination des actions de la Confédération sport, activité physique, territoire et environnement se compose de délégués des différents offices qui traitent de questions liées aux espaces ouverts propices à l'activité physique (OFSPO, OFSP, ARE, OFEV) pour permettre un échange intersectoriel. Cet organe a pour tâche d'œuvrer à une compréhension commune des aspects liés à cette thématique et de regrouper les multiples activités fédérales dans ce champ d'activité.

Compétence: OFSPO, OFSP, ARE, OFEV

Fréquence des réunions: généralement quatre fois par an au niveau opérationnel, un échange stratégique

## Coordination des actions de la Confédération Mobilité douce (mobilité active)

Le groupe de travail Coordination des actions de la Confédération Mobilité douce est né d'un mandat du Conseil fédéral, qui ambitionne d'augmenter le trafic non motorisé (TNM), c.-à-d. les déplacements à pied, à vélo, à trottinette, etc. L'objectif est de coordonner les différentes tâches de la Confédération dans le domaine de la mobilité douce. Sous la direction de l'OFROU, tous les offices fédéraux qui traitent du TNM ainsi que les principales organisations spécialisées dans la mobilité douce participent aux réunions.

Responsabilité: OFROU

Fréquence des réunions: deux fois par an

## Hepa

Hepa est le Réseau suisse Santé et activité physique. Il regroupe des organisations, des institutions et des entreprises qui se sont donné pour tâche de promouvoir la santé par le biais de l'activité physique et du sport. Il est placé sous la houlette de l'Office fédéral du sport (OFSPO), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de Promotion Santé Suisse et du Bureau de prévention des accidents (BPA). Son secrétariat se trouve à l'OFSPO de Macolin.



[hepa.ch](http://hepa.ch)

Responsabilité: OFSPO, OFSP,

Promotion Santé Suisse, BPA

Fréquence des réunions: une fois par an

## Forum «Le paysage fait bouger»

Le forum offre un format qui permet l'échange d'expériences et des rencontres communes. Organisé par la Coordination des actions de la Confédération sport, activité physique, territoire et environnement (voir plus haut), il offre à des acteurs tant publics que privés la possibilité de se mettre en relation et d'intensifier les échanges entre les différents cercles spécialisés. Son but premier est de trouver des solutions pour promouvoir des qualités paysagères et naturelles élevées et de renforcer la collaboration des acteurs de la promotion de l'activité physique et du sport ainsi que de la nature et du paysage. Il permet également d'engager des réflexions sur l'harmonisation des politiques sectorielles.



### Forum «Le paysage fait bouger»

Compétence: OFEV, OFSPO, ARE, OFSP

Fréquence des réunions: une fois par an

## Autres organes et ressources d'organisations

### **Label «Commune en santé»**

Simple et gratuit, ce label cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé existantes d'une commune et à en déduire d'autres mesures. Développé par Promotion santé Valais, il est également disponible dans les cantons de Vaud, du Jura, de Genève et de Fribourg. Il est divisé en six domaines, dont «Espace public et infrastructure».



[labelcommunesante.ch](http://labelcommunesante.ch)

## **Brochure «Intégration de structures du milieu bâti favorisant l'activité physique et les rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire»**

La brochure «Intégration de structures du milieu bâti favorisant l'activité physique et les rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire – Un guide pour les responsables des directions de la santé» de la fondation Promotion Santé Suisse vise à rendre le langage et les instruments de l'aménagement du territoire accessibles aux personnes actives dans la promotion de la santé. La compréhension qui en découle doit favoriser la collaboration avec les personnes compétentes en matière d'aménagement du territoire.



[Brochure «Intégration de structures du milieu bâti favorisant l'activité physique et les rencontres dans les instruments d'aménagement du territoire»](#)

# Bases légales

## Lois nationales

**Loi sur l'encouragement du sport (LESp)**  
 Cette loi poursuit les objectifs suivants: accroître les capacités physiques de la population, promouvoir la santé, encourager le développement global de l'individu et renforcer la cohésion sociale. Elle entend accroître les activités physiques et sportives à tous les âges et souligne les valeurs positives du sport. Enfin, elle intègre la prévention des accidents liés au sport. La Confédération soutient et réalise des programmes et des projets, tout en prenant des mesures. Elle collabore avec les cantons et les communes pour atteindre ces objectifs.



[vers la loi](#)

**Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)**  
 La LAT contient des principes concernant l'utilisation mesurée du sol et la séparation entre les zones constructibles et non constructibles du territoire. L'un de ces principes a trait au paysage (art. 3, al. 2) et à la nécessité de le préserver. En particulier, il convient de ménager dans le milieu bâti un grand nombre d'espaces verts et d'arbres. Les cantons élaborent des études de base (art. 6) et établissent leurs plans directeurs conformément aux objectifs de la LAT. L'art. 17 définit la notion de zones dignes de protection et y intègre la qualité du paysage dans ses dimensions écologiques, historiques et culturelles.



[vers la loi](#)

**Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)**

La LPN poursuit différents objectifs tels que ménager et protéger l'aspect caractéristique du paysage et des localités, encourager la conservation et l'entretien des monuments naturels et culturels du pays, protéger la faune et la flore indigènes ainsi que leur diversité biologique et leur habitat naturel et encourager l'enseignement et la recherche dans ces domaines. La Confédération soutient les cantons dans l'accomplissement de leurs tâches. Elle apporte son appui aux organisations qui s'engagent en faveur de la biodiversité et du paysage. L'art. 2 précise les autres tâches qui lui incombent.



[vers la loi](#)

**Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres**

Lors de la votation du 23 septembre 2018, le peuple et les cantons ont accepté par 73,6 % des voix l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. La Confédération peut désormais définir des principes applicables aux réseaux de voies cyclables, soutenir des mesures émanant des cantons, des communes et d'autres intervenants et les coordonner. Entrée en vigueur le 1er janvier 2023, la loi traite notamment de l'obligation de planification des cantons et de la nécessité de garantir l'accessibilité aux plans sous forme électronique.



[vers l'arrêté fédéral](#)

# Conceptions et plans sectoriels

## Conception «Paysage suisse» (CPS)

Instrument de planification de la Confédération, la Conception «Paysage suisse» (CPS) définit le cadre d'une évolution des paysages suisses cohérente et axée sur la qualité. Par paysage, elle entend, d'une part, l'espace dans lequel la population habite, travaille, se détend et s'adonne à des activités physiques, culturelles et économiques, et, d'autre part, la base territoriale de la biodiversité (OFEV, 2020c: p. 11).

Avec la promotion de la santé, de l'activité physique et du sport, la politique du paysage offre différentes synergies entre les domaines concernés. Les objectifs sectoriels «Santé, activité physique et sport» fournissent aux offices fédéraux compétents en matière de santé (OFSP) et de sport (OFSPO) une base dans la réalisation de leurs tâches dans le domaine de la promotion de la santé, de l'activité physique et du sport. La mobilité douce, sous la responsabilité de l'Office fédéral des routes (OFROU), de même que l'aménagement du territoire, dont est responsable l'Office fédéral du développement territorial (ARE), sont également liés au domaine de l'activité physique et du sport (OFEV, 2020c: p. 29).



[vers la CPS](#)

## Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN)

La CISIN est une conception au sens de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT). Elle sert ainsi d'instrument de planification et de coordination pour la mise en œuvre de la politique sportive de la Confédération en matière d'installations sportives. Elle concorde avec les autres plans sectoriels et conceptions de la Confédération, notamment avec la Conception «Paysage Suisse» et le «plan sectoriel des surfaces d'assolement».

La CISIN tient compte de l'importance de l'utilisation de la nature et du paysage à des fins sportives. Il importe de rendre possible un développement ordonné et raisonnable des activités sportives tout en tenant compte des intérêts liés à la protection de la nature et de l'environnement.



[vers la CISIN](#)

## Plan sectoriel des transports

Le plan sectoriel des transports constitue un cadre liant les autorités. La partie Programme date de 2006, et les parties infrastructurelles «Rail» et «Routes nationales» sont en cours de révision. Ce processus de révision a pour but de faire du plan sectoriel des transports un instrument qui concrétise les objectifs du Projet de territoire Suisse et constitue une base pour la coordination entre les infrastructures de transport d'importance nationale et le développement territorial souhaité.



[vers le plan sectoriel des transports](#)

# Politique des agglomérations/programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA)

Les systèmes de transport et le développement urbain sont étroitement liés: les nouvelles offres de transport dopent la croissance urbaine et, inversement, le développement urbain génère un surcroît de trafic et donc une sollicitation accrue des infrastructures. Via le PTA, la Confédération incite à une planification cohérente des transports et de l'urbanisation

dans les agglomérations et promeut ainsi, par-delà les limites communales, cantonales et nationales, un développement urbain à l'intérieur du milieu bâti et une extension de l'offre de transports là où le besoin s'en fait vraiment sentir.



[vers le PTA](#)

# Stratégies

## Stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la santé 2020-2030

L'objectif 7 de la stratégie Santé2030 du Conseil fédéral est d'améliorer la santé grâce à un meilleur environnement via la préservation et la promotion de la qualité de la nature et du paysage.

La feuille de route Environnement et santé a été élaborée en vue de concrétiser cette stratégie. Elle constitue aussi un point de départ pour d'autres réflexions sur l'interaction des acteurs de l'environnement et de la santé, la coordination et l'harmonisation des mesures actuelles et futures, l'exploitation des synergies et l'intervention à temps en cas de nécessité.



[vers la stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la santé 2020-2030](#)



[vers la feuille de route Environnement et santé](#)

## Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT)

La stratégie MNT incarne la volonté du Conseil fédéral de renforcer la promotion de la santé et de mettre l'accent sur la prévention des maladies. Réalisée sur mandat du dialogue Politique nationale de la santé, elle fait partie de la vision globale en matière de politique sanitaire Santé2030.

La promotion de l'activité physique est un facteur de protection clé pour les maladies non transmissibles, qui représentent 80 % des coûts de la santé en Suisse. L'existence d'espaces ouverts propices à l'activité physique ainsi que la promotion de la mobilité active sont le meilleur moyen d'inciter les personnes à faire de l'exercice, que ce soit à domicile, à l'école au travail, durant leurs trajets quotidiens ou pendant les loisirs.



[vers la stratégie MNT](#)

## Stratégie pour le développement durable 2030

Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral montre selon quelles priorités il entend mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable dans le cadre de la politique tant intérieure qu'extérieure. La stratégie contient trois thèmes préférentiels: 1. Consommation et production durables; 2. Climat, énergie et biodiversité; 3. Égalité des chances et cohésion sociale. De nombreux sous-objectifs concernent le bien-être et la santé des personnes, l'aménagement durable et proche de l'état naturel des espaces bâties et le renforcement de la diversité biologique.



[vers la Stratégie pour le développement durable](#)

## Agenda 2030 pour le développement durable

L'Agenda 2030 est une résolution de l'ONU pour le développement durable qui a été adoptée en 2015. La communauté internationale s'oriente vers 17 objectifs qui considèrent les dimensions sociales, économiques et environnementales de manière équilibrée. Les États s'engagent à ce que les objectifs soient réalisés d'ici à 2030. L'un de ces objectifs concerne explicitement la santé (objectif no 3), un autre, le développement durable du milieu bâti et des villes (no 11), et un dernier, la vie sur Terre avec la préservation des espaces naturels et de la biodiversité (no 15).



[vers l'Agenda 2030 pour le développement durable](#)

## Stratégie pour la récréation en forêt

La forêt offre un environnement favorable à la santé. Son importance en tant qu'espace de détente est liée à la fonction sociale qu'elle remplit (Constitution fédérale de 1999). La stratégie pour la récréation en forêt entend promouvoir un service de récréation en forêt de qualité. Elle apporte une contribution directe à la mise en œuvre de la Politique forestière 2020 du Conseil fédéral. Elle se concentre sur trois priorités (triple win): 1. Promotion de la santé de la population; 2. Respect de l'écosystème forestier; 3. Valorisation économique du service de récréation en forêt.



[vers la stratégie pour la récréation en forêt](#)

## Stratégie pour le trafic de loisirs

Depuis 2009, le Conseil fédéral a défini, dans la stratégie pour le trafic de loisirs, différents axes et mesures, notamment la promotion des déplacements courts. Celle-ci implique un accroissement de l'attractivité de l'environnement immédiat, par exemple en améliorant les possibilités de loisirs, ou en renforçant l'accessibilité et la notoriété des offres disponibles dans les environs. La Confédération travaille actuellement à comptabiliser le trafic touristique en vue d'actualiser la stratégie pour le trafic de loisirs à la lumière des derniers développements et connaissances disponibles.



[vers la stratégie pour le trafic de loisirs](#)

# Références bibliographiques

- Académie suisse des sciences naturelles SCNAT 2019: La biodiversité, gage de santé ? Berne, Académie suisse des sciences naturelles SCNAT, fiche d'information.
- Bauer Nicole, Hofmann Mathias, Young Christopher, 2021: Die Wirkung der Landschaft auf den Menschen: Einfluss auf Stressreduktion und Erholung. in Bürgi et al. (Red.): Erholsame Landschaft. Rapports WSL 115, 21.
- Collage (2020). Des ponts entre santé et environnement bâti. Périodique du développement territorial no 6.
- Kaplan Rachel, Kaplan Stephen., 1989, The Experience of Nature: A psychological perspective. New York: Cambridge University Press.
- Kondo Michelle C., Fluehr Jaime M., McKeon Thomas, Branas Charles C., 2018: Urban Green Space and Its Impact on Human Health. International Journal of Environmental Research and Public Health 15, no 3: 445.
- Lamprecht Markus, Bürgi Rahel, Stamm Hanspeter, 2020: Sport Suisse 2020. Activité et consommation sportives de la population suisse. Macolin: Office fédéral du sport OFSPO.
- Office fédéral du développement territorial ARE, 2022: Santé et territoire – Concilier aménagement et qualité de vie. Forum du développement territorial [01]
- Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020a: Le paysage, atout essentiel de la qualité de vie. Magazine «l'environnement. Les ressources naturelles en Suisse» 3/2020
- Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020b: Le calme, un luxe ? Non, une nécessité ! <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/bruit/dossiers/le-calme-un-luxe-non-une-necessite.html>
- Office fédéral de l'environnement OFEV, 2020c: Conception «Paysage suisse». Paysage et nature dans les domaines politiques de la Confédération. Berne: OFEV.
- Office fédéral de l'environnement OFEV, 2022: La forêt perçue par la population suisse. Résultats de la troisième enquête du monitoring socioculturel des forêts [WaMos 3]. Berne: OFEV
- Remund Matthias, 2021: Die Natur als Wildpark und Sportarena. Das Outdoor-Stadion Schweiz gemeinsam planen. in Bürgi et al. (Red.): Erholsame Landschaft. Rapports WSL 115, p. 53
- Sanu 2022: compte-rendu du forum «Le paysage fait bouger». Macolin: Sanu SA.

Éditeurs: Office fédéral du sport OFSPO; Office fédéral de la santé publique OFSP;  
Office fédéral du développement territorial ARE; Office fédéral de l'environnement OFEV

[www.ofspo.admin.ch](http://www.ofspo.admin.ch), [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch), [www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch), [www.ofev.admin.ch](http://www.ofev.admin.ch)

Auteure et auteurs: Coordination des actions de la Confédération sport, territoire, environnement  
Traduction: Office fédéral de la santé publique OFSP

Photos: Reto Camenzind (photo de couverture; p. 4, 5, 6, 7, 8, 9, 17), Felix Frank (p.15), Pascal Mora/ARE (p. 17)  
Conception graphique: Office fédéral du sport, OFSPO

Edition: 2023

Tous droits réservés. Toute reproduction ou diffusion – même partielle –  
requiert l'autorisation écrite de l'éditeur et l'indication des sources.